

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Enseignement de l'homéopathie à la faculté de pharmacie : réponse de l'Université de Lorraine aux critiques de Thomas Durand, cofondateur de la chaîne Youtube *La Tronche en Biais*

Fin 2021, la chaîne Youtube *La Tronche en Biais* a mis en cause un enseignement portant sur l'homéopathie supposément délivré dans le cadre de la formation des étudiants en pharmacie de l'Université de Lorraine au cours d'une année universitaire qui n'est pas précisée. Cette mise en cause relève de la liberté d'expression de l'auteur de la vidéo et de l'exercice de son droit à critique. La présidente de l'Université de Lorraine regrette cependant que des personnels, et notamment une enseignante, ait pu être nommément attaqués par la suite.

Le support et la vidéo de cours qui sont décortiqués dans les publications de cette chaîne Youtube n'ont pas été utilisés dans le cadre de la formation des étudiants en pharmacie. D'ailleurs, l'enseignante-chercheuse de la faculté de pharmacie qui est mise en cause n'a pas assuré la formation des pharmaciens sur l'homéopathie, pas plus en 2020 qu'en 2021. Elle est responsable de l'unité d'enseignement mais le cours en question est réalisé par des professionnels en exercice, pharmaciens d'officine. A ce jour, nous ne connaissons pas le contexte dans lequel ces supports de cours ont pu être utilisés, ni à quelle date. Le doyen de la faculté de pharmacie a répondu en détail sur ces points à un journaliste qui l'a interpellé au printemps 2022.

Concernant la présence d'un enseignement portant sur l'homéopathie dans la formation des pharmaciens :

- La notion de « médicament homéopathique » figure au Code de Santé Publique (CSP L5121-1, art. 11). Tout médicament ou principe médicamenteux (dont l'homéopathie) devant être enseigné lors des études de pharmacie (conformément à l'arrêté des études, du 8 avril 2013), dès lors, il est nécessaire (et logique) que cet enseignement fasse partie de la formation des futurs pharmaciens.
- L'enseignement portant sur l'homéopathie représente désormais 6h sur les 3000h que compte la formation des pharmaciens et ce, uniquement pour la filière de pharmacie d'officine, conformément à l'arrêté des études qui place cet enseignement en 3<sup>ème</sup> semestre du DFA, soit au cours de la cinquième année de formation.

Enfin, la faculté a pris très vite toutes les mesures nécessaires pour :

- S'assurer que cet enseignement éveille bien l'esprit critique des étudiants à l'endroit de ce qui est, une nouvelle fois, encore aujourd'hui considéré par les autorités sanitaires françaises comme un médicament.
- Mieux garantir l'absence de conflit d'intérêt des enseignants professionnels intervenant dans la formation des futurs pharmaciens à l'homéopathie.

La présidente de l'Université de Lorraine est très attachée à protéger les conditions d'un débat scientifique éclairé et elle intervient en ce sens dès qu'elle est alertée. Elle ne peut en revanche pas souscrire à la méthode qui est employée par *La Tronche en Biais*, par exemple parce qu'elle cible une enseignante sans avoir pris la précaution de vérifier ses informations auprès de la faculté en amont de la 1<sup>ère</sup> vidéo, ce qui aurait pu sans doute éviter bien des dérives par la suite.

Etant également très attachée à la libre expression, l'Université de Lorraine n'a donné aucune consigne pour interrompre ses collaborations avec l'association présidée par Thomas Durand. Cependant, en profond désaccord avec la méthode utilisée pas sa chaîne Youtube, la présidente de l'université a demandé à ce que soit suspendue la promotion directe ou indirecte des activités de la Tronche en Biais via les outils de communication de l'université. En effet, par cohérence, l'université ne peut pas contribuer à stimuler l'audience et donc les revenus publicitaires d'une plateforme qui met injustement en cause une de ses facultés.

La présidente de l'université a répondu ce 27 septembre au premier courrier que, la veille, Monsieur Durand lui a adressé concernant cette affaire. Elle souhaite que le dialogue s'engage à présent pour que les arguments puissent être échangés et les positions éclairées.

Page 2/2

#### **CONTACT PRESSE**

Fanny Lienhardt  
Chargée de relations presse  
06 75 04 85 65